

Pour relancer l'activité des Travaux Publics, soutenir et préserver les emplois mis à mal par le contexte sanitaire, et répondre aux exigences citoyennes de la Transition écologique, vous, élus, êtes sollicités pour relancer rapidement vos projets et appels d'offres TP.

Comment financer vos projets ?

Pour les cofinancer, vous pouvez notamment activer le Plan de relance qui permet d'engager des projets autour des infrastructures vertes et des nouveaux besoins de mobilité des habitants sarthois.

=>> Quels sont les projets potentiellement concernés ?



Les liaisons douces, modernisation des réseaux d'eau et assainissement, cheminement piéton, revitalisation d'un centre-bourg (place, trottoirs, entrée de village...), requalification des carrefours, sécurisation des déplacements et arrêts de bus, aménagement et rénovation de l'éclairage public, travaux d'aménagement de réfection et de sécurisation de voirie, l'adaptation des infrastructures dans les zones protégées, bornes de recharge, travaux de recyclage des friches...

=>> Pourquoi faire le choix de mobiliser le France relance pour les Travaux Publics ?

Contrairement aux idées reçues, c'est l'usage que l'on fait des infrastructures qui est le plus émetteur de carbone en France.

L'activité du secteur représente moins de 4% des émissions, lorsque l'usage (des utilisateurs) qui est fait des infrastructures représente 54% des émissions équivalent carbone en France.

La transition écologique ne pourra donc pas se faire sans investir massivement dans les infrastructures vertes et la reconversion des infrastructures existantes.

=>> La Transition écologique, c'est le savoir-faire des Travaux Publics !

Les entreprises de TP proposent des solutions dans de nombreux domaines (réseaux intelligents, ouvrages résilients, techniques vertueuses, organisation et gestion des chantiers moins émettrices...). Elles ont la capacité de construire des infrastructures « vertes » qui répondent aux nouvelles mobilités et la capacité technique permettant un impact limité sur l'environnement tout en répondant aux besoins du multimodal.

Vos collectivités peuvent répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux attentes de vos citoyens en mobilisant le Plan de relance, qui permet de lever des financements notamment par le biais des Contrats de relance et de Transition écologique (CRTE), DSIL et DSIL exceptionnelle, DETR, CPER de territoires...

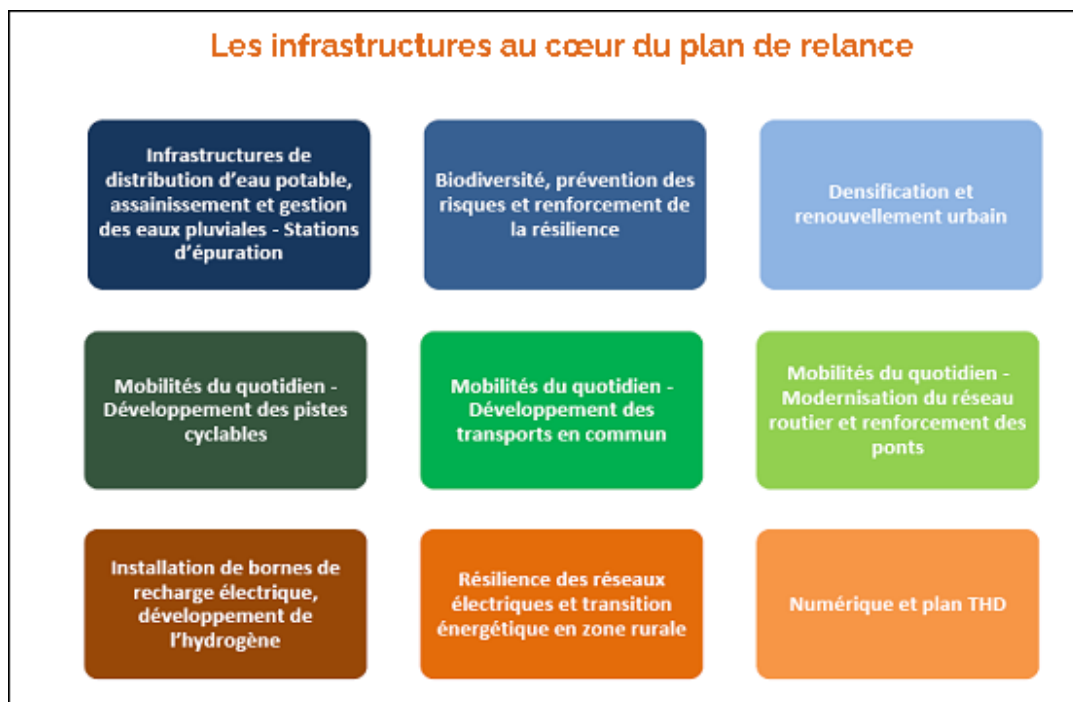
Pourquoi ?

Les principaux avantages identifiés pour les collectivités sont :

- Préserver l'emploi local,
- Adapter les mobilités aux aspirations et aux besoins des citoyens (la transition écologique est devenue une attente prioritaire des Français),
- Mieux entretenue, partagée, résiliente, l'infrastructure doit permettre une mobilité durable et adaptée aux déplacements de tous
- Faire des économies (d'énergie, d'eau, de ressource...et ainsi limiter les dépenses de fonctionnement)

- Eviter la dette grise : Il s'agit d'un risque de surcoût financier à terme résultant d'un éventuel sous-entretien chronique des infrastructures. L'insuffisance des moyens consacrés à l'entretien et au renouvellement des infrastructures se traduit par une dégradation de l'état du patrimoine, qui génère en aval des risques d'usage pour les utilisateurs, mais aussi des moyens financiers plus importants à consacrer aux réparations. C'est là une problématique qualifiée de « dette grise », qui concerne l'ensemble des infrastructures (réseau routier, canalisation, les réseaux électriques, ponts...) Cette dette apparaît de manière brutale : à un moment donné on n'a plus le choix, il faut agir. Mais les interventions s'effectuent alors en urgence...
- Dans un contexte de changement climatique sévère, il ne faut pas oublier que le patrimoine a une durée de vie limitée, que l'on peut prolonger ou raccourcir en fonction des efforts d'entretien et d'adaptation consentis.
- ...

Les projets éligibles au Plan de relance :



M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, a présenté, le 1^{er} mars, le déploiement du plan de relance dans tous les territoires. 10 milliards d'euros ont été engagés dès 2020. En 2021, ce déploiement s'accélère et à fin février, hors impôts de production, près de **16 milliards d'euros** sont désormais engagés.

La région des Pays de la Loire bénéficie d'ores et déjà pleinement des mesures de France Relance.

Retrouvez tous les résultats, **[pour le département de la Sarthe](#)**, dans le dossier de presse, à partir de la page 229 :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/DP-Deploiement-France-Relance-territoires.pdf